



Réf.: SCBD/SEL//ML/GD/64397 1er mai 2009

NOTIFICATION¹

Atelier international d'experts sur le retrait et l'atténuation des mesures d'incitation à effets pervers et la promotion des mesures d'incitation positives

Madame, Monsieur;

Au paragraphe 6 de la décision IX/6, sur les mesures d'incitation, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de convoquer un atelier international sur le retrait et l'atténuation des mesures d'incitation à effets pervers et la promotion des mesures d'incitation positives. L'atelier sera composé de professionnels nommés par les gouvernements selon une représentation régionale équilibrée et des experts envoyés par des organisations concernées et des parties prenantes. Le mandat de l'atelier est de:

- recueillir, d'échanger et d'analyser l'information, y compris des études de cas, sur les (i) bonnes pratiques, les enseignements et les expériences concrètes et pratiques concernant la reconnaissance et le retrait des mesures d'incitation à effets pervers, et
- (ii) relever un nombre réduit de cas de bonnes pratiques de différentes régions, pour examen par l'Organe subsidiaire lors d'une réunion précédant la dixième réunion de la Conférence des Parties et par cette dernière à sa dixième réunion;

Au paragraphe 7 de la même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de compiler et analyser les informations pertinentes, y compris des analyses et des études d'organisations internationales concernées, telle l'Organisation de coopération et de développement économiques, sur les impacts des mesures d'incitation positives et à effets pervers, de diffuser cette information par le biais du mécanisme d'échange de la Convention et de la mettre à la disposition de l'atelier sur le retrait et l'atténuation des mesures d'incitation à effets pervers.

J'ai le plaisir de vous informer que le Secrétariat pense, de manière provisoire, organiser l'atelier international d'experts du 6 au 8 octobre 2009. La confirmation des dates et du lieu sera communiquée en temps opportun.

Je vous invite à désigner, dans les meilleurs délais mais au plus tard le 22 juin 2009, un expert qui peut participer à l'atelier. La sélection des experts désignés par les gouvernements sera basée sur

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat. Aux correspondants nationaux de la CDB et de l'ABS, organisations internationales et parties prenantes concernées.





Tél: +1 514 288 2220

Fax: +1 514 288 6588

l'expertise et l'expérience pratique, en tenant compte d'une participation régionale équitable, ainsi que de l'équilibre entre les sexes.

Je vous invite également à présenter toutes les informations pertinentes, y compris des analyses et des études, qui seraient utiles aux travaux des experts, également au plus tard le **22 juin 2009**.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf Secrétaire exécutif